



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 février 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs et mesdames Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Maude Lauzon, assistant-greffier.

Sont absents, monsieur le maire Marc Bureau et madame la conseillère Denise Laferrière.

CE-2011-243

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 26 JANVIER 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 26 janvier 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2011-244*

RETRAIT DU CARACTÈRE DE RUE POUR UN TRONÇON DE LA RUE SAINT-SAUVEUR (PARTIE EST DU LOT 1 936 552 AU CADASTRE DU QUÉBEC) LOCALISÉ DANS LE PARC SANS CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE le tronçon de la rue Saint-Sauveur, qui est localisé dans le parc Sanscartier, est considérablement endommagé et nécessite des travaux de réfection majeurs;

CONSIDÉRANT QUE la circulation véhiculaire à l'intérieur du parc Sanscartier n'est plus souhaitable pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE seule la Route Verte, un sentier récréatif, devrait traverser le parc Sanscartier afin de maintenir ce lien récréatif;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon de rue sera sécurisé par l'installation de bollards aux extrémités est et ouest de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet implique le retrait du caractère de rue d'une partie de la rue Saint-Sauveur, à l'est de la rue Saint-Denis et, par conséquent, ce tronçon aura une nouvelle désignation comme sentier récréatif dans le cadre du projet de la Route Verte;

CONSIDÉRANT QUE la partie de la rue Saint-Sauveur, qui est localisée dans le parc Sanscartier, est actuellement en mauvais état et qu'il est préférable de la remplacer uniquement par le sentier récréatif de la Route Verte, et ce, afin d'éliminer toute circulation véhiculaire à l'intérieur du parc :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le retrait du caractère de rue pour un tronçon de la rue Saint-Sauveur comme décrit ci-après :

Retrait du caractère de rue pour un tronçon de la rue Saint-Sauveur :

Numéro de lot	Cadastre	Changement d'usage
1 936 552 (partie est)	Cadastre du Québec	Sentier récréatif - Route Verte

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-245

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU MANDAT DE LA FIRME DESSAU INC. DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT ET DE BOUCLAGE DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR DIVERSES RUES - SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé en 2008, en vertu de la résolution numéro CE-2008-1516 en date du 1^{er} octobre 2008, à la firme Dessau pour les services professionnels requis dans le cadre du projet de remplacement et de bouclage de conduites d'eau potable sur diverses rues du secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le coût final du mandat réalisé s'élève à 136 445,03 \$, incluant les taxes, ce qui représente un excédent au contrat de 32 261,40 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE cet excédent résulte de l'ajout d'une étude de caractérisation environnementale (phase 2) suite à la découverte de matériaux contaminés sur le site du boulevard Maloney, de l'ajustement pour la préparation d'un appel d'offres supplémentaire à la demande de la Ville suite au scindement en deux projets du deuxième lot du mandat et de l'ajustement du volet « Surveillance des travaux » sur la base du coût final des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures considère cet excédent au contrat comme étant justifié et en recommande l'approbation;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'excédent au contrat, soit un montant de 13 963,77 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir 74275 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le montant de 136 445,03 \$, incluant les taxes, comme étant le coût final du mandat réalisé dans le cadre du projet de remplacement et de bouclage de conduites d'eau potable sur diverses rues du secteur de Gatineau;
- entérine le montant de 13 963,77 \$, incluant les taxes, dûment autorisé par la délégation de pouvoir 74275;
- autorise le paiement à la firme Dessau d'un montant de 18 297,63 \$, incluant les taxes, à titre d'ajustement final au mandat dans le cadre du projet de remplacement et de bouclage de conduites d'eau potable sur diverses rues du secteur de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-014-78282	3 973,56 \$	Honoraires professionnels - Génie - Aqueduc - Boulevard Maloney
18-80002-031-78283	13 521,01 \$	Honoraires professionnels - Génie - Aqueduc - Rues Jacques-Poulin, Boyes et Berthe
04-13493	803,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-80002-003	7 623,29 \$		Honoraires professionnels - Génie - Maître d'oeuvre CSST - Rue Principale - Aylmer
18-80002-022	9 871,29 \$		Honoraires professionnels - Génie - Réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes
18-80002-014		3 973,56 \$	Honoraires professionnels - Génie - Aqueduc - Boulevard Maloney
18-80002-031		13 521,02 \$	Honoraires professionnels - Génie - Aqueduc - Rues Jacques-Poulin, Boyes et Berthe

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

Adoptée

CE-2011-246

MANDAT À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL POUR LA RÉALISATION D'ESSAIS DE TRAITABILITÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE l'École Polytechnique de Montréal est un organisme scolaire québécois à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif, et ce, en vertu de l'article 573.3 2.1^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde un mandat à l'École Polytechnique de Montréal pour un montant estimé de 78 145 \$, non taxable, pour la réalisation d'essais de traitabilité dans le cadre du projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30663-005-78284	78 145 \$	Honoraires professionnels - Usine d'eau à Buckingham - Expertises

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30663-008	8 145\$		Honoraires professionnels - Usine d'eau à Buckingham - Autres
06-30663-005		8 145 \$	Honoraires professionnels - Usine d'eau à Buckingham - Expertises

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

Adoptée

CE-2011-247*

RÈGLEMENT NUMÉRO 457-2011 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 195 000 \$ POUR PAYER LES SERVICES PROFESSIONNELS REQUIS POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉPARATOIRES, DES PLANS ET DEVIS ET DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA PHASE I DU PLAN DIRECTEUR DES STATIONS D'ÉPURATION 2010 RELATIFS À LA MODERNISATION DE LA STATION DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 457-2011 autorisant une dépense et un emprunt de 5 195 000 \$ pour payer les services professionnels requis pour la réalisation des études préparatoires, des plans et devis et de la surveillance des travaux de la phase I du plan directeur des stations d'épuration 2010 relatifs au projet de modernisation de la station du secteur de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-248*

VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL - LOT 4 202 227 AU CADASTRE DU QUÉBEC - AÉROPARC INDUSTRIEL DE GATINEAU - 9226-5941 QUÉBEC INC. - LES COFFRAGES DE L'ESTRIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 4 202 227 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé dans l'Aéroparc industriel de Gatineau, d'une superficie de 2 682,4 m²;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique - CLD Gatineau est responsable de la mise en vente des terrains industriels, comme énoncé à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE les prix de vente pour les terrains des parcs industriels, d'affaires et technologiques ont été adoptés par le conseil municipal, le 13 novembre 2007, en vertu de sa résolution numéro CM-2007-1208, comme prévu à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9226-5941 Québec inc. a déposé une offre d'achat, le 7 décembre 2010, et consent à acquérir le lot 4 202 227 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 2 682,4 m² pour la somme de 36 091,39 \$ (1,25 \$/pi² ou ± 13,45 \$/m²);

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat stipule que l'entreprise prévoit construire sur ce terrain, dans un délai de 12 mois à partir de la signature de l'acte de vente, un bâtiment d'une superficie de 638 m² pour y exercer des activités commerciales conformes au zonage et au secteur;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure pour la vente de terrains industriels adoptée par Développement économique – CLD Gatineau (DE-CLDG), le 21 juin 2007, amendée les 5 juin 2008 et 30 avril 2009, ont été exécutées et que le comité des affaires courantes de DE-CLDG, en vertu de sa résolution numéro DE-CAC-10-97, recommande à la Ville de Gatineau d'accepter l'offre d'achat soumise par 9226-5941 Québec inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre à 9226-5941 Québec inc., le lot 4 202 227 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 2 682,4 m², au prix de 36 091,39 \$ (1,25 \$/pi² ou ± 13,45 \$/m²), plus TPS et TVQ si applicables, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par 9226-5941 Québec inc. et dûment signée le 7 décembre 2010.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services concernés.

Cette transaction est réalisée en conformité avec l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers qui précise que « Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et la Corporation de développement économique de Gatineau est responsable de leur mise en vente.

Les recommandations de la Corporation de développement économique de Gatineau sont acheminées par la Division des transactions immobilières au comité exécutif et au conseil municipal qui évaluent l'opportunité et les conditions d'aliénation. »

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-249*

VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL - LOTS 4 639 264 ET 3 111 953 AINSI QU'UNE PARTIE DU LOT 4 619 444 (FUTUR LOT 4 669 823) AU CADASTRE DU QUÉBEC - AÉROPARC INDUSTRIEL DE GATINEAU - 176443 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 3 111 953, 4 639 264 et 4 619 444 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situés dans l'Aéroparc industriel de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 111 953, 4 639 264 et 4 619 444 au cadastre du Québec font l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le lot 4 669 823 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 19 236,6 m²;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique - CLD Gatineau est responsable de la mise en vente des terrains industriels, comme énoncé à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE les prix de vente pour les terrains des parcs industriels, d'affaires et technologiques ont été adoptés par le conseil municipal, le 13 novembre 2007, en vertu de sa résolution numéro CM-2007-1208, comme prévu à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 176443 Canada inc. a déposé une offre d'achat, le 24 janvier 2011, et consent à acquérir le futur lot 4 669 823 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 19 236,6 m² pour la somme de 258 826,30 \$ (1,25 \$/pi² ou ± 13,45 \$/m²);

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat stipule que l'entreprise prévoit construire sur ce terrain, dans un délai de 12 mois à partir de la signature de l'acte de vente, un bâtiment d'une superficie de 2 230 m² pour y exercer des activités commerciales conformes au zonage et au secteur;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure pour la vente de terrains industriels adoptée par Développement économique – CLD Gatineau (DE-CLDG), le 21 juin 2007, amendée les 5 juin 2008 et 30 avril 2009, ont été exécutées et que le comité des affaires courantes de DE-CLDG, en vertu de sa résolution numéro DE-CAC-11-07, recommande à la Ville de Gatineau d'accepter l'offre d'achat soumise par 176443 Canada inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre à 176443 Canada inc., le futur lot 4 669 823 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 19 236,6 m², au prix de 258 826,30 \$ (1,25 \$/pi² ou ± 13,45 \$/m²), plus TPS et TVQ si applicables, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par 176443 Canada inc. et dûment signée le 24 janvier 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services concernés.

Cette transaction est réalisée en conformité avec l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers qui précise que « Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et la Corporation de développement économique de Gatineau est responsable de leur mise en vente.

Les recommandations de la Corporation de développement économique de Gatineau sont acheminées par la Division des transactions immobilières au comité exécutif et au conseil municipal qui évaluent l'opportunité et les conditions d'aliénation. »

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-250*

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ - AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-839 en date du 3 octobre 2006, adoptait le Règlement numéro 363-2006 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a également adopté, aux séances du 9 février 2010 et du 22 juin 2010, les résolutions numéros CM-2010-138 et CM-2010-664, lesquelles mandataient, entre autres, le Service d'évaluation et des transactions immobilières à acquérir, de gré à gré, tous les immeubles nécessaires à la réalisation du projet et à autoriser tout règlement à intervenir dans le but d'acquérir les propriétés et les droits réels requis;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de négociations, les deux premiers propriétaires indiqués ci-dessous offrent de céder à la Ville de Gatineau, les lots mentionnés au prix indiqué ci-après en regard de chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE les ententes prévoient également le paiement des honoraires professionnels d'évaluation directement aux firmes d'évaluateurs agréés concernées;

CONSIDÉRANT QUE lors d'ententes intervenues avec deux autres propriétaires, lesquelles ont déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil en vertu des résolutions numéros CM-2010-1165 en date du 30 novembre 2010 et CM-2011-43 en date du 18 janvier 2011, la Ville s'engageait à vendre le lot 4 734 653 au cadastre du Québec, d'une superficie de 280,8 m², ainsi que le lot 4 734 656, d'une superficie de 29,3 m², au prix indiqué ci-après en regard de chacun d'eux, à savoir :

Propriétaire au rôle d'évaluation	Matricules	Adresse des propriétés	Lots sud	Sup.sud (m ²)	Lots nord	Sup. nord (m ²)	Montants
Acquisition : Abitibi Canada inc.	6937-34-3735	Rue Saint-Louis	1 273 702 4 473 035	1 031 6 852			106 500,00 \$
Acquisition : Pauline Charette	6735-84-4226	939, Jacques- Cartier	1 105 713	54,81			50 000,00 \$
Acquisition : Bruno Lefebvre	6835-05-6003	1031, Jacques- Cartier			4 734 653	280,80	20 781,00 \$
Acquisition : Michel Papineau et Hélène Philippe	6835-05-7113 6835-05-8121	1035, Jacques- Cartier 1039, Jacques- Cartier			4 734 656	29,30	4 336,70 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les offres de cession des deux premiers propriétaires mentionnés ci-dessus et d'autoriser l'acquisition, sans garantie légale, de leurs lots précités au prix indiqué en regard de chacun d'eux;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques requis au paiement des honoraires professionnels d'évaluation directement aux firmes d'évaluateurs agréés concernées, comme prévu aux ententes avec les deux premiers propriétaires mentionnés ci-dessus et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser la vente sans garantie légale, aux deux derniers propriétaires mentionnés ci-dessus, des lots précités au prix indiqué en regard de chacun d'eux;
- de retirer le caractère de rue pour les lots 4 734 653 et 4 734 656 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

Les sommes nécessaires aux acquisitions des immeubles ci-haut mentionnés seront pris à même le règlement numéro 363-2006 ainsi que les honoraires professionnels d'évaluation, soit un montant de 6 480 \$, plus les taxes applicables, pour les immeubles des deux premiers propriétaires mentionnés ci-dessus..

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-251

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-49 (MODIFIÉE) - 535 479,85 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 DÉCEMBRE 2010 - B-50 - 175 330,31 \$ - PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2010 AU 7 JANVIER 2011 - B-01 - 0 \$ (AJUSTEMENTS) - PÉRIODE DU 25 DÉCEMBRE 2010 AU 7 JANVIER 2011 - B-02 - 95 478,31 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 JANVIER 2011 - B-03 - 271 455,17 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 JANVIER 2011 ET B-04 - 153 906,54 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 JANVIER 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros : B-49 (modifiée) au montant de 535 479,85 \$ pour la période du 18 au 24 décembre 2010, B-50 au montant de 175 330,31 \$ pour la période du 31 décembre 2010 au 7 janvier 2011, B-01 au montant de 0 \$ (ajustements) pour la période du 25 décembre 2010 au 7 janvier 2011, B-02 au montant de 95 478,31 \$ pour la période du 8 au 14 janvier 2011, B-03 au montant de 271 455,17 \$ pour la période du 15 au 21 janvier 2011, B-04 au montant de 153 906,54 \$ pour la période du 22 au 28 janvier 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

Adoptée

CE-2011-252

SOUSSION 2010 SI 325 - ACHATS DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ - SECTEURS REGROUPÉS AYLNER-HULL ET MASSON-ANGERS-BUCKINGHAM

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme L'Équipeur, 189, boulevard Hymus, suite 503, Pointe-Claire, Québec, H9R 1E9 pour la fourniture de chaussures de sécurité pour les employés municipaux des secteurs regroupés Aylmer-Hull et Masson-Angers-Buckingham, sur la base des prix unitaires et des escomptes accordés inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 45 911 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 janvier 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour les secteurs regroupés Aylmer-Hull et la seule soumission reçue conforme pour les secteurs regroupés Masson-Angers-Buckingham.

Les prix soumis demeureront en vigueur à compter de la date d'adjudication de la présente résolution jusqu'au 31 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront puisés aux postes budgétaires des services concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

Adoptée

CE-2011-253*

FONDS DE SOUTIEN « MANQUE PAS TA CHANCE! » - CONTRIBUTION FINANCIÈRE À DEUX PROJETS

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse s'est donnée pour objectif, par son fonds « Manque pas ta chance! », de soutenir des initiatives des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour but de permettre aux adolescents d'actualiser des projets qui améliorent la qualité de vie et qui ont des retombées positives sur un grand nombre d'individus;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse, à sa réunion du 15 janvier 2011, a pris connaissance des demandes de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission jeunesse, recommande au conseil de verser, dans le cadre du fonds de projet « Manque pas ta chance! » de la Commission jeunesse, une contribution financière de 250 \$ au responsable du projet « Je sais ce que je veux » de l'école secondaire Grande-Rivière ainsi que 800 \$ au responsable du projet « Les talents de chez nous » de l'école secondaire de l'Île.

Le trésorier est autorisé à émettre :

- un chèque de 250 \$ à l'école secondaire Grande-Rivière, à l'attention de madame Manon Côté, 100, rue Broad, Gatineau, Québec, J9H 6A9, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- un chèque de 800 \$ à l'école secondaire de l'Île, à l'attention de monsieur Luc Boudreault, 255, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T4, sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71127-971	1 050 \$	Commission Jeunesse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-254*

SIGNATURE DE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'OUTAOUAIS - PROJET : « ENSEMBLE : LES JEUNES, LA VILLE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'une Commission jeunesse afin de permettre à sa jeunesse gatinoise de prendre part à la vie municipale en ayant le pouvoir de transmettre au conseil municipal toutes recommandations touchant la planification, le développement et l'amélioration de la qualité de vie des adolescents à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse est une structure très active, fonctionnelle et de notoriété au cœur de la vie politique et municipale à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Ensemble : les jeunes, la Ville » permettra à la Commission jeunesse de sensibiliser encore plus d'adolescents à l'importance de participer à la vie politique et municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, lors de sa réunion du 6 décembre 2010, a octroyé à la Commission jeunesse de la Ville de Gatineau, une subvention de 15 000 \$ pour mener à bien le projet « Ensemble : les jeunes, la Ville » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de s'associer à la Conférence régionale des élus pour la réalisation du projet « Ensemble : Les jeunes, la Ville »;
- de mandater la Commission jeunesse pour chapeauter la mise en œuvre du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais;
- d'autoriser le trésorier à modifier le budget 2011 du Service des loisirs, sports et développement des communautés, suite à la réception d'une subvention de 15 000 \$ de la Conférence régionale des élus pour la Commission jeunesse.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71127 – Commission jeunesse, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-255*

ENTENTE ENTRE LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU) ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LA RÉALISATION D'UNE PROGRAMMATION PROFESSIONNELLE À LA PLACE DE LA CITÉ POUR L'ANNÉE 2011 - 36 610 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'un budget récurrent de 100 000 \$ a été octroyé au budget 2011 du Service des arts, de la culture et des lettres pour le développement d'une programmation du site Place de la Cité;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 35 000 \$ de cette enveloppe a été prévu pour une programmation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du centre culturel de Gatineau est un collaborateur et partenaire pour cette programmation professionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une somme de 36 610 \$, incluant les taxes, à la Corporation du centre culturel de Gatineau, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9 afin de réaliser la partie professionnelle de la programmation estivale 2011 de Place de la Cité, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Corporation du centre culturel de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72139-972	35 003,24 \$	Place-de-la-Cité (spectacles extérieurs) - Subventions
04-13493	1 606,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72139-433	3,24 \$		Place-de-la-Cité (spectacles extérieurs) - Cachets d'artistes
02-72139-972		3,24 \$	Place-de-la-Cité (spectacles extérieurs) - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-256*

RÈGLEMENT NUMÉRO 677-2011 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 649 000 \$ POUR FINANCER L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS DESTINÉS AU SERVICE DE POLICE DANS LE CADRE DU PLAN D'ORGANISATION POLICIÈRE 2010-2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 677-2011 autorisant une dépense et un emprunt de 649 000 \$ pour financer l'achat d'équipements spécialisés destinés au Service de police dans le cadre du plan d'organisation policière 2010-2013.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-257*

RÈGLEMENT NUMÉRO 676-2011 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 1 623 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 441 000 \$ POUR FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS DESTINÉS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 676-2011 autorisant une dépense de 1 623 000 \$ et un emprunt de 1 441 000 \$ pour financer l'achat de véhicules et d'équipements spécialisés destinés au Service de sécurité incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-258

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 5 - 32 688,93 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 5 - 523 509,16 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 - 4 440,82 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 4 - 672 306,28 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 5, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 5, la liste des réquisitions numéro 5 ainsi que la liste des embauches numéro 4.

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 5	Pièces de comptes à payer	32 688,93 \$	7 au 11 février 2011
Liste PD numéro 5	Pièces de comptes à payer	523 509,16 \$	7 au 11 février 2011
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	4 440,82 \$	7 au 11 février 2011
Liste des embauches numéro 4	Embauche de personnel temporaire	672 306,28 \$	31 janvier au 7 février 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

Adoptée

CE-2011-259

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-04 - 253 727,52 \$ - PÉRIODE DU 27 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-04 d'un montant de 253 727,52 \$ pour la période du 27 janvier au 2 février 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

Adoptée

CE-2011-260

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-05 - 793 278,59 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 FÉVRIER 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-05 d'un montant de 793 278,59 \$ pour la période du 3 au 9 février 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

Adoptée

CE-2011-261*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2011-308*

AUTORISATION - VENTE POUR TAXES - 9 JUIN 2011 - IMPÔT FONCIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit prendre tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les revenus de taxes municipales de la municipalité soient perçus avec promptitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'ordonner au greffier ou à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, dans la salle Odyssée de la maison de la culture de Gatineau, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, le jeudi 9 juin 2011, à 10 h, et tous les jours suivants, s'il y a lieu, les immeubles apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées, préparée par le Service des finances le 10 février 2011.
- d'exclure de cette vente à l'enchère, à la demande du directeur du Service des finances et trésorier, les immeubles suivants apparaissant à la liste des propriétés exclues de la vente pour taxes impayées :

5530-16-6291	
5630-12-9574	6434-22-3386
5729-66-5549	6434-72-3948
5828-54-3465	6636-83-1869
6136-56-1209	7137-28-9821
6333-58-0448	7243-14-0752
6334-37-8183	7438-65-7397
6334-44-0682	8945-17-6069

- d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à soustraire de la vente, les immeubles dont les propriétaires apparaissent à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées et qui auront payé leurs taxes foncières auprès du Service des finances avant la vente à l'enchère;
- de mandater le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de vente dont il est fait mention à l'article 525 de la Loi sur les cités et villes;
- d'habiliter le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de retrait découlant de la vente des immeubles pour taxes impayées, s'ils sont présentés dans le délai prévu à l'article 531 de la Loi sur les cités et villes;
- d'autoriser le directeur, le chef de division, le responsable ou l'analyste du Service de la gestion des biens immobiliers à enchérir et, le cas échéant, à se porter adjudicataire au nom de la Ville de Gatineau, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 18 de la Charte de la Ville de Gatineau et après approbation d'une liste des propriétés par le comité exécutif.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-262

PROCÉDURE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UNE PARTIE DE LA RUE DE MARSEILLE (LOT 2 310 264 AU CADASTRE DU QUÉBEC) - PARTIE DE LA RUE DE TOURAINE (LOTS 2 361 002 ET 2 361 003 AU CADASTRE DU QUÉBEC) - PARTIE DE LA RUE D'AUVERGNE (LOTS 1 599 900 ET 1 599 928 AU CADASTRE DU QUÉBEC) - PARTIE DE LA RUE DE REIMS (LOT 1 599 924 AU CADASTRE DU QUÉBEC) - PARTIE DE LA RUE DE BOURGOGNE (LOT 1 599 934 AU CADASTRE DU QUÉBEC) ET PARTIE DE LA RUE DE FOIX (LOT 1 599 935 AU CADASTRE DU QUÉBEC) - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QUE les rues de Marseille, de Touraine, d'Auvergne, de Reims, de Bourgogne et de Foix sont ouvertes à la circulation depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits, il appert que le transfert de ces immeubles n'a jamais été effectué;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur, par laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral du présent article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la Ville de Gatineau sur ces immeubles au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT QU'aucune taxe n'a été prélevée par la Ville de Gatineau sur ces immeubles au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur-géomètre a préparé une description technique des parties de rues à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété pour les parties de ces rues : rues de Marseille, de Touraine, d'Auvergne, de Reims, de Bourgogne et de Foix :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention des titres de propriété des lots portant les numéros 2 310 264 et 3 261 002 au cadastre du Québec et les lots numéros 1 599 900, 1 599 924, 1 599 928, 1 599 934 et 1 599 935 au cadastre du Québec et, à cet effet, approuve les descriptions techniques préparées par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 23 septembre 2010, sous les numéros respectifs 4422, 4423 et 4424 de ses minutes et déposées au bureau du greffier.

De plus, ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2011-263

PROCÉDURE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UNE PARTIE DU CHEMIN MCCONNELL (LOT 4 363 077 AU CADASTRE DU QUÉBEC) - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE le chemin McConnell a été construit depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits, il appert que le transfert de ce chemin n'a pas été effectué et que cet immeuble se trouve toujours au nom de particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur, pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral du présent article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT QUE Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique de la rue à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété sur cette partie du chemin McConnell :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot numéro 4 363 077 au cadastre du Québec et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 30 novembre 2010, sous le numéro 4441 de ses minutes et déposée au bureau du greffier;

De plus, ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2011-264

PROCÉDURE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE DE PARTIES DE LA RUE DES CALABRAIS (LOTS 1 729 737 ET 2 734 406 AU CADASTRE DU QUÉBEC) - PARTIES DE L'AVENUE DU CHEVAL-BLANC (LOTS 2 734 632, 2 735 643 ET 2 734 420 AU CADASTRE DU QUÉBEC) - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral du présent article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies.
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT QUE Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique des parties de rues à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété sur les lots 1 729 737 et 2 734 406 au cadastre du Québec, étant une partie de la rue des Calabrais, et des lots 2 734 420, 2 735 632 et 2 735 643 au cadastre du Québec, étant une partie de l'avenue du Cheval-Blanc :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété des lots 1 729 737 et 2 734 406 au cadastre du Québec, étant une partie de la rue des Calabrais, et des lots 2 734 420, 2 735 632 et 2 735 643 au cadastre du Québec, étant une partie de l'avenue du Cheval-Blanc, et approuve la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 15 décembre 2010, sous le numéro 4444 de ses minutes et déposée au bureau du greffier;

De plus, la Ville mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2011-265*

RÉGULARISATION DU TITRE DE PROPRIÉTÉ D'UN TIERS À LA SUITE D'UNE VENTE POUR TAXES - LOT 2 937 027 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est portée adjudicataire du lot 2 937 027 au cadastre du Québec, propriété de la compagnie 4169654 Canada inc., lors de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier tenue le 14 juin 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 531 de la Loi sur les cités et villes, l'immeuble vendu pour taxes peut être racheté par le propriétaire durant l'année qui suit la date d'adjudication;

CONSIDÉRANT QUE le greffier spécial de la Cour supérieure a rendu jugement sur l'état de collocation dans cette affaire le 13 mai 2008 et qu'il y était indiqué un solde à verser au propriétaire de 42 362,35 \$;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'avait toujours pas reçu, dans la semaine précédant l'exercice du droit de retrait, la somme qui lui revenait en vertu du jugement précité;

CONSIDÉRANT QU'à cet égard, le propriétaire a consenti en juin 2008, de céder à la Ville, la somme qui lui revenait et qu'il a remboursé à la Ville les sommes dues;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une éventuelle transaction, le notaire du propriétaire désire obvier à toute ambiguïté quant au titre de propriété par la signature d'un acte de cession :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les actes notariés préparés par M^e Claude Génier, notaire, visant à régulariser le titre de propriété de la compagnie 4169654 Canada inc. par un acte de cession pour bon et valable titre.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents préparés à cet effet par M^e Claude Génier, notaire.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-266

SUBVENTION DE 150 \$ À GATINEAU SYNCHRO POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS ESPOIR - 2 AU 7 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Gatineau Synchro, à l'attention de monsieur Sylvain Dupras, 459, rue Duquette Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3A7, à titre de subvention pour l'organisation des Championnats canadiens Espoir qui auront lieu du 2 au 7 juin 2011 au centre sportif de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2011.

Adoptée

CE-2011-267

SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-JEAN-DE-BRÉBOEUF - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE TOURAINE ET DES PROMENADES - DENIS TASSÉ ET LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club de l'âge d'or St-Jean-de-Bréboeuf inc., à l'attention de madame Denise Girard, 8, rue de Ville-Marie, Gatineau, Québec, J8T 2A3, à titre de subvention pour leurs activités 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2011.

Adoptée

CE-2011-268 **SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE SAINT-LAURENT - SPECTACLE-BÉNÉFICE - 19 MARS 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école Saint-Laurent, 402, rue Bélanger, Gatineau, Québec, J8L 2M2, à titre de subvention dans le cadre d'un spectacle-bénéfice qui aura lieu le 19 mars 2011 au profit du projet de lecture des élèves de l'école Saint-Laurent.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2011.

Adoptée

CE-2011-269 **SUBVENTION DE 400 \$ - LES LOISIRS DE LA GUADELOUPE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de « Les loisirs de la Guadeloupe », à l'attention de monsieur Michel Villeneuve, trésorier, 406-156, boulevard de Lucerne, Gatineau, Québec, J9A 3W1, à titre de subvention pour le Club Les Francs-Sableurs – Ligue des Sacs de sable.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79935-972	200 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2011.

Adoptée

CE-2011-270 **SUBVENTION DE 575 \$ - MON CHEZ-NOUS INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 575 \$ à l'ordre de Mon chez nous inc., à l'attention de madame Chantal Godin, directrice, 18, rue Hamel, Gatineau, Québec, J8P 1V9, à titre de subvention pour l'organisation d'activités visant à améliorer la vie communautaire des locataires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2011.

Adoptée

CE-2011-271

SUBVENTION DE 725 \$ - SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL, CONSEIL PARTICULIER ST-CHARLES DE GATINEAU - FÊTE DE L'AMITIÉ - 27 MARS 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 725 \$ à l'ordre de la Société de Saint-Vincent de Paul, Conseil particulier St-Charles de Gatineau, à l'attention de monsieur Marcel Tremblay, 165, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, à titre de subvention pour la Fête de l'amitié le 27 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	250 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	250 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2011.

Adoptée

CE-2011-272

SUBVENTION DE 750 \$ - GALA MÉRITAS (GALA SPORTIF GATINEAU INC.) - 27 AVRIL 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre du Gala Méritas (Gala sportif Gatineau inc.), à l'attention de monsieur Gilbert Jolin, 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 7S7, à titre de subvention pour la préparation de la 26^e édition du Gala qui aura lieu le 27 avril 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2011.

Adoptée

CE-2011-273

SUBVENTION DE 1 000 \$ À L'ÉCOLE LE PETIT PRINCE POUR UNE ACTIVITÉ SCOLAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'école Le Petit Prince, à l'attention de madame Marlène Duchesne, 44, rue Juan-Les-Pins, Gatineau, Québec, J8T 6H2, à titre de subvention pour l'organisation d'un voyage pédagogique pour une classe de 6^e année pour souligner leur passage du primaire au secondaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	1 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2011.

Adoptée

CE-2011-274

SUBVENTION DE 1 600 \$ - PETITS DÉJEUNERS DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ - CHALLENGE DE SKI - 10 MARS 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 600 \$ à l'ordre des Petits déjeuners de la Soupière de l'Amitié, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour le Challenge de ski IGA-Petits déjeuners qui aura lieu le 10 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2011.

Adoptée

CE-2011-275

AJUSTEMENT DE COÛT POUR UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE DE 17 282,01 \$ DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - 108 865,72 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-370 en date du 14 avril 2009, octroyait un contrat à la firme Ed Brunet et Associés Canada inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un montant total de 22 322 477,18 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2010-688 en date du 12 mai 2010, CE-2010-1099 en date du 7 juillet 2010, CE-2010-1571 en date du 20 octobre 2010 et CE-2010-1866 en date du 8 décembre 2010, entérinaient respectivement les ajustements de coûts au contrat original aux montants suivants :

- 157 549,23 \$, incluant les taxes
- 115 979,77 \$, incluant les taxes
- 138 157,36 \$, incluant les taxes
- 110 941,90 \$, incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la résolution numéro CE-2010-1866 en date du 8 décembre 2010, des travaux supplémentaires recommandés par Roche ltée, Groupe-conseil pour un montant de 91 583,71 \$, incluant les taxes, ont été approuvés par les délégations de pouvoir 93411 et 93898;

CONSIDÉRANT QUE le consultant Roche ltée, Groupe-conseil recommande d'accepter la demande de changement numéro E-15 pour un montant supplémentaire de 17 282,01 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les demandes de changement déjà autorisées par les délégations de pouvoir 93411 et 93898 pour un montant de 91 583,71 \$, incluant les taxes, et approuve la demande de changement numéro E-15 pour un montant supplémentaire de 17 282,01 \$, incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un montant total de 108 865,72 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30342-004-78285	16 516,48 \$	Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Électricité - Automation
04-13493	765,53 \$	TPS à recevoir -Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30342-010	16 517 \$		Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Contingences
06-30342-004		16 517 \$	Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Électricité - Automation

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2011.

Adoptée

CE-2011-276

SOUMISSION 2010 SP 028 - CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE RUE PIERRE-MÉNARD - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Outabec Construction (1991), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour la construction de la nouvelle rue Pierre-Ménard, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif révisé de 1 294 540,03 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 octobre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention des certificats d'autorisation nécessaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30632-001-78286	89 766,18 \$	Nouvelle rue - Centre de tri - Conduite d'aqueduc
06-30632-002-78287	208 407,29 \$	Nouvelle rue - Centre de tri - Conduite sanitaire et pluviale
06-30632-003-78288	505 580,83 \$	Nouvelle rue - Centre de tri - Fondation

06-30632-004-78289	202 448,01 \$	de rue Nouvelle rue - Centre de tri - Enrobés bitumineux
06-30632-005-78290	169 052,69 \$	Nouvelle rue - Centre de tri - Lampadaires de rue
06-30632-006-78291	62 469,58 \$	Nouvelle rue - Centre de tri - Feux de circulation
04-13493	56 815,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2011.

Adoptée

CE-2011-277

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS MAXIME PEDNEAUD-JOBIN ET DENIS TASSÉ - SOMMET SUR LE MILIEU MUNICIPAL - BOUCHERVILLE - 19 MARS 2011 - 1 530 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Maxime Pedneaud-Jobin et Denis Tassé à assister au Sommet sur le milieu municipal qui se tiendra à Boucherville le 19 mars 2011, conformément à l'article 4 de la procédure administrative SG-001-2002 - Frais de représentation des membres du conseil, colloques, journées d'études et formation.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 284,82 \$, taxes incluses, à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, Sommet 2011, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 530 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-31085	765 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32337	765 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2011.

Adoptée

CE-2011-278

SUBVENTION DE 150 \$ - LEUCAN OUTAOUAIS - DÉFI SKI - 12 MARS 2011 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES PROMENADES ET DU VERSANT - LUC ANGERS ET JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Leucan Outaouais, à l'attention de madame Janie Cardin, 336, rue Main, Gatineau, Québec, J8P 5K3, à titre de subvention pour le Défi ski qui aura lieu le 12 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2011.

Adoptée

CE-2011-279

SUBVENTION DE 600 \$ - SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST - FÊTE DE LA FEMME - 11 MARS 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de Solidarité Gatineau-Ouest, à l'attention de madame Claudete Boivin, directrice, 1096, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2R7, à titre de subvention pour l'organisation de la Journée de la Femme le 11 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	25 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2011.

Adoptée

CE-2011-280

PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX À UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU VERSANT - 10 MARS 2011 - 200 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Maxime Tremblay, Denis Tassé, Joseph De Sylva et Stéphane Lauzon à participer à une activité de levée de fonds organisée au profit de la Fondation de l'école secondaire du Versant le 10 mars 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation de l'école secondaire du Versant, 808, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec, J8R 3S8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Plateau–Manoir- des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2011.

Adoptée

CE-2011-281

SUBVENTION DE 2 500 \$ - FONDATION PAVILLON DU PARC - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre de la Fondation du Pavillon du Parc, à l'attention de madame Agnès Beauvais, 124, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R7, dans le cadre de leur campagne de financement 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	300 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79933-692	100 \$		Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79933-972		100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2011.

Adoptée

CE-2011-282 **SOUMISSION - 2011 SP 051 - ACHAT DE VÉHICULES - SERVICE DE POLICE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4 pour la fourniture de sept véhicules de patrouille sans partition Setina #10-RP incluant l'option 1 (gyrophare) et de trois véhicules de patrouille avec la partition Setina #10-RP, le tout au montant total révisé de 376 945,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 18 février 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité rejette les soumissions reçues pour l'annexe B, et ce, suite à l'ajout d'un véhicule à l'annexe A.

Les fonds à cette fin, au montant total de 376 945,50 \$, incluant les taxes, seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11007-001-78269	104 963,95 \$	Achat de véhicules - Plan d'organisation policière
Fonds des dépenses en immobilisations	255 437,97 \$	Achat de véhicules
04-134-93	16 543,58 \$	TPS à recevoir-Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2011.

Adoptée

CE-2011-283 **SOUMISSION 2010 SP 214 - ACHAT DE VÉHICULES NEUFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de véhicules neufs, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 17 janvier 2011, à savoir :

ANNEXES A, B et C

Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin Chambly, St-Hubert, Québec, J3Y 3M7, pour la fourniture de 2 voitures berlines à usage policier, incluant l'option 1 (électronique du véhicule) selon l'annexe A, de 15 voitures de patrouille à usage policier, incluant l'option 1 (gyrophares), et de 2 voitures de patrouille à usage policier, incluant l'option 2 (gyrophares avec opticom) selon l'annexe B, de deux voitures de patrouille à usage policier et de 2 voitures de patrouille à usage policier, sans la partition Setina #10-RP, selon l'annexe C, le tout au montant total de 868 918,55 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces annexes.

ANNEXES D et I

Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture d'un fourgon utilitaire 15 passagers à usage policier, selon l'annexe D, et d'un camion pour le Service de l'environnement, selon l'annexe I, le tout au montant total de 96 224,47 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces annexes.

ANNEXE E

Volkswagen de l'Outaouais, 850, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S9, pour la fourniture de trois fourgonnettes sept passagers à usage policier, selon l'annexe E, pour un montant total de 133 292,25 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

ANNEXE F

P.E. Boisvert Auto Itée, 2, boulevard Marie-Victorin, Boucherville, Québec, J4B 1V5, pour la fourniture de six voitures berlines à usage policier, selon l'annexe F, pour un montant total de 143 518,14 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

ANNEXE G

Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin Chambly, St-Hubert, Québec, J3Y 3M7, pour la fourniture d'une voiture au montant total de 23 339,81 \$, incluant les taxes.

Volkswagen de l'Outaouais, 850, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S9, pour la fourniture de deux voitures au montant total de 48 767,74 \$, incluant les taxes.

Hamel Chevrolet Buick GMC Itée, 9 455, boulevard Lacordaire, St-Léonard, Québec, H1R 3E8, pour la fourniture d'une voiture au montant total de 25 538,57 \$, incluant les taxes.

St-Basile Hyundai, 125, Sir Wilfrid-Laurier, St-Basile-Le-Grand, Québec, J3N 1M2, pour la fourniture d'une voiture au montant total de 27 056,05 \$, incluant les taxes.

Ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour l'ensemble de cette annexe, et ce, selon la marque et le type de modèle retenu.

ANNEXE H

Hamel Chevrolet Buick GMC Itée, 9455, boulevard Lacordaire, St-Léonard, Québec, H1R 3E8, pour la fourniture d'une voiture compacte pour le Service des infrastructures, selon l'annexe H, pour un montant total de 21 849,68 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Les fonds à cette fin, au montant total de 1 388 505,26 \$, incluant les taxes, seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10015-012	405 000,00 \$	Fonds des dépenses en immobilisations - Plan d'organisation policière - Véhicules
11-11001-001	325 389,52 \$	Fonds de roulement - Contrôle - Remplacement de la flotte - 9 véhicules
11-11001-002	69 655,36 \$	Fonds de roulement - Contrôle - Remplacement de la flotte - 3 fourgons ¼ de tonne
11-11001-003	127 442,25 \$	Fonds de roulement - Contrôle - Remplacement de la flotte - 3 fourgons ¾ de tonne

11-11001-004	137 219,35 \$	Fonds de roulement - Contrôle - Remplacement de la flotte - Gyrophares
11-11001-005	45 629,16 \$	Fonds de roulement - Contrôle - Remplacement de la flotte - Équipements
18-10041-001	20 890,73 \$	Véhicules - Division des réseaux et de l'aménagement urbain
18-10041-002	19 170,80 \$	Véhicules - Centre de récupération et de transbordement - Environnement
18-11007-001	141 014,29 \$	Fonds des dépenses en immobilisations - Plan d'organisation policière - Véhicules
Fonds des dépenses en immobilisations	36 154,39 \$	Achat d'un véhicule
04-134-93	60 939,41 \$	TPS à recevoir-Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-19130-541	7 761,29 \$		Frais non-remboursables par assurances - Entretien et réparation - Matériel roulant et équipements
01-41410	28 393,10 \$		Indemnité d'assurances - Entretien et réparation - Matériel roulant et équipements
03-10110		36 154,39 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière - Entretien et réparation - Matériel roulant et équipements

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2011.

Adoptée

CE-2011-284

AUTORISER LA FERMETURE DE LA RUE SAINT-JACQUES, ENTRE LA RUE WELLINGTON ET LA PROMENADE DU PORTAGE, POUR EXÉCUTER DES TRAVAUX DE BÉTONNAGE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE FÉDÉRAL AU 22, RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Broccolini Construction inc. procède actuellement à la construction de l'édifice fédéral du 22, rue Eddy;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de bétonnage doivent débiter au cours des prochains jours;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit effectuer ces travaux de bétonnage par pompage en utilisant une partie de la rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur demande l'autorisation d'occuper une partie de la rue Saint-Jacques, entre la rue Wellington et la promenade du Portage, durant la réalisation de ses travaux;

CONSIDÉRANT QUE la rue Saint-Jacques ne possède pas une largeur suffisante pour permettre une cohabitation sécuritaire entre les bétonnières, les véhicules routiers ainsi que les piétons et cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur prévoit effectuer ses travaux du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h 30, et ce, dès le début du mois de mars sur une période d'environ 1 an;

CONSIDÉRANT QUE les parcomètres situés sur la rue Saint-Jacques, entre la rue Wellington et la promenade du Portage, devront être inopérants pendant toute la durée des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture de la rue Saint-Jacques, entre la rue Wellington et la promenade du Portage, de 7 h à 18 h 30, du lundi au vendredi, du mois de mars 2011 au mois de mars 2012, et ce, aux conditions suivantes :

- L'entrepreneur est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout sous réserve de l'approbation des plans par la Section de la circulation et de la sécurité routière du Service des infrastructures;
- L'entrepreneur devra assurer le passage des véhicules d'urgence en tout temps durant les fermetures;
- L'entrepreneur devra ouvrir la rue à la circulation automobile quotidiennement, dès que les activités de bétonnage sont complétées;
- L'entrepreneur devra prendre les arrangements nécessaires avec la Division du soutien opérationnel - Stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier pour la location des parcomètres compris sur cette section de rue pendant toute la durée des travaux, et ce, avant le début des travaux;
- L'entrepreneur devra payer les frais d'occupation temporaire du domaine public en fonction de l'occupation nécessaire à ses travaux;
- L'entrepreneur est tenu de maintenir, en tout temps, le trottoir exempt de tout obstacle à la circulation des piétons et de rendre leur circulation sécuritaire en installant une barrière physique entre le trottoir et les bétonnières qui circuleront.

Adoptée

CE-2011-285

SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB DE COMPÉTITION DE KARATÉ MASSON-ANGERS-BUCKINGHAM (ÉQUIPE CAMA) - DÎNER BÉNÉFICE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club de compétition de karaté Masson-Angers-Buckingham, à l'attention de madame Lyne Laroche, 110, rue Georges, Gatineau, Québec, J8M 1A2, à titre de subvention dans le cadre d'un dîner bénéfique qui aura lieu le 13 mars 2011 en prévision du Championnat canadien de karaté qui se tiendra à Saint-Hyacinthe du 18 au 20 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2011.

Adoptée

CE-2011-286

SUBVENTION DE 525 \$ - UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS - 5^e COLLOQUE INTERUNIVERSITAIRE DE TRAVAIL SOCIAL - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 525 \$ à l'ordre de l'UQO – Colloque interuniversitaire en travail social, 281, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J8X 3X5 à titre de subvention pour le 5^e colloque interuniversitaire de travail social qui aura lieu du 4 au 5 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	25 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	25 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	25 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	25 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2011.

Adoptée

CE-2011-287

DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-MICHEL DROUIN - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Michel Drouin a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Jean-Michel Drouin, préventionniste	Service de sécurité incendie	28 janvier 2011

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Jean-Michel Drouin pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

Adoptée

CE-2011-288

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME NADINE BERGEVIN AU POSTE D'AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT À LA PLANIFICATION - DIVISION DES PROGRAMMES, DES SPORTS ET DU PLEIN AIR - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent(e) de développement à la planification à la Division des programmes, des sports et du plein air du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Nadine Bergevin au poste d'agent de développement à la planification à la Division des programmes, des sports et du plein air du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-BLC-003 au plan des effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de division, Programmes, sports et plein air.

Le salaire de madame Nadine Bergevin sera celui de la classe 10, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71010-112 – Direction des loisirs, des sports et du développement des communautés – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

Adoptée

CE-2011-289

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-90 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JULIE CARDINAL AU POSTE DE CONTRÔLEUR - SECTION DE L'ADMINISTRATION - DIVISION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contrôleur à la Section de l'administration de la Division du développement stratégique et du soutien organisationnel du Service de police (poste numéro POL-CAD-030 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'une erreur est survenue dans la formulation des conditions de travail du poste de contrôleur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2010-90 en date du 27 janvier 2010 par le remplacement du 4^e paragraphe du dispositif par le paragraphe suivant :

- Elle bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

Adoptée

CE-2011-290*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins opérationnels effectuée par le Service des arts, de la culture et des lettres;

CONSIDÉRANT la nécessité d'augmenter la présence de technicien en documentation, Service au public à la bibliothèque Bowater :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle de la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres de la façon suivante :

- Transférer, sous la gouverne de la bibliothèque et des lettres, Service de référence, le poste de technicien à la documentation (poste numéro ART-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs) et le renommer technicien en documentation, Service au public.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service en conséquence.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-291*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe a procédé à une révision de son organigramme, des rôles et responsabilités de son équipe de gestion :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service du greffe de la façon suivante :

Création

Création d'un poste de coordonnateur et assistant-greffier (poste numéro GRF-CAD-006 au plan d'effectif des cadres) à la classe 2 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de section, Administration et greffier adjoint et y transférer le poste de secrétaire spécialisée (poste numéro GRF-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), le poste de secrétaire juridique/législation (poste numéro GRF-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs) ainsi que les postes de secrétaires (postes numéros GRF-BLC-006, GRF-BLC-007, GRF-BLC-008 et GRF-BLC-009 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service du greffe ainsi que le recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-14100 -115 – Bureau du greffe – Réguliers – Cadres.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-292

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉTIENNE CYR AU POSTE D'ÉLECTRONICIEN C - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'électronicien C au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-298 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Étienne Cyr au poste d'électronicien C au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Étienne Cyr sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Étienne Cyr a renoncé à sa période d'essai, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-19910-114	Édifice Place-des-Pionniers - Réguliers - Cols bleus
02-19920-114	Édifice Maison du citoyen - Réguliers - Cols bleus
02-19930-114	Édifice Pierre-Papin - Réguliers - Cols bleus
02-30920-114	Ateliers municipaux, 100, d'Edmonton - Réguliers - Cols bleus
02-22930-114	Entretien caserne Gatineau - Réguliers - Cols bleus
02-21930-114	Édifice sécurité publique Gatineau - Réguliers - Cols bleus
02-71334-114	Complexe sportif - Réguliers - Cols bleus
02-30930-114	Atelier mécanique, Édifice E. Beaudoin Gatineau - Réguliers - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2011.

Adoptée

CE-2011-293

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR MICHEL HERVIEUX À TITRE DE GESTIONNAIRE DE PROJETS POUR LE SYSTÈME INFORMATIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET PAIE (SIGRH)

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique, conjointement avec le Service des ressources humaines et le Service des finances, a le mandat de développer un nouveau système informatisé de gestion des ressources humaines et paie;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire de projets doit posséder une grande expertise dans la gestion des ressources humaines et de la gestion d'un processus de paie;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prolonger l'embauche du gestionnaire de projets afin de coordonner les activités reliées à la mise en œuvre de ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Michel Hervieux à titre de gestionnaire de projets pour le système informatisé de gestion des ressources humaines et paie au Service des ressources humaines pour la période du 21 février au 6 mai 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 06-30284-002 – Logiciel de gestion – Ressources humaines – Développement interne.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2011.

Adoptée

CE-2011-294
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2011-1052

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME ISABELLE POIRIER, POLICIÈRE AU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Poirier, occupant un poste de policière au Service de police, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une période de 16 semaines débutant le 27 février 2011 pour se terminer le 18 juin 2011, conformément à l'article 21 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Isabelle Poirier du Service de police, un congé sans solde pour la période débutant le 27 février 2011 jusqu'au 18 juin 2011.

Adoptée

CE-2011-295

FIN DE LA PÉRIODE D'ADAPTATION - EMPLOYÉE 105074

CONSIDÉRANT QUE ce comité approuvait le 24 novembre 2010, la promotion de l'employée 105074;

CONSIDÉRANT QUE la permanence à ce poste serait accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation de trois mois soit complétée à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 105074 est entrée à ce poste le 6 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 105074 n'a pas atteint le niveau de performance nécessaire pour ce poste, que l'écart pour l'atteindre est trop important et les redressements à faire très nombreux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de mettre fin à la période d'adaptation de l'employée 105074 comme stipulé à l'article 10.15 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau. L'employée 105074 retourne à son poste d'attache avant sa nomination et les mouvements de personnel ayant succédé à cette nomination sont abrogés, soit la résolution numéro CE-2011-241 en date du 16 février 2011.

Adoptée

LUC MONTREUIL
Conseiller et vice-président

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire

Comité exécutif

Comité exécutif